

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

Délibération N°11G

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	22
VOTANTS :	25

L'an **deux mil vingt-six**

Le **deux avril à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 27 mars 2026 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Madame Stéphanie CHERVIN, Présidente

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : M. CABAUD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de DROITURIER : M. GROULY
- Commune de LE BREUIL : Mme VAUDOLON
- Commune de ISSERPENT : Mme TACHON
- Commune de LAPALISSE : Mme CHERVIN. M. BRUNIAU. Mme ÉGAL BUJAN. M. BODIN. M. CHERVIER. Mme BONNEFOY. Mme ROMEUF. M. FUMOUX. Mme MILCENT DE LA BOUTRESSE
- Commune de PERIGNY : M. DÉMARET
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme DA RIVA
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. LATOUR
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. M. DÉMONET
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de ISSERPENT : M. SALLES, pouvoir à Mme TACHON
- Commune de LAPALISSE : Mme MERLE, pouvoir à M. FUMOUX
- Commune de LAPALISSE : M. MERCIER, pouvoir à Mme CHERVIN

Madame Amandine TACHON a été élue Secrétaire.

Madame la Présidente rappelle que, lors des séances des 14 janvier et 25 février 2020, le Conseil Communautaire a approuvé le projet de coopération et la conclusion d'une convention de groupement de commandes avec l'EHPAD François Grèze de Lapalisse pour la création d'une cuisine commune.

Elle indique qu'afin de mettre en place les modalités de cette coopération, et en application de l'article 1.4 de la convention conclue le 4 décembre 2020, le Conseil par délibération du 15 juillet 2021 a désigné 2 élus communautaires pour siéger au comité de suivi et au comité d'élaboration des menus.

Suite au renouvellement du Conseil Communautaire, Madame la Présidente propose au Conseil de désigner les 2 élus communautaires suivants :

- Delphine THÉVENOUX
- Jean-Marc BRUNIAU

Le Conseil, entendu les explications de sa Présidente et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

OBJET :

**CUISINE COMMUNE AVEC
EHPAD - DESIGNATION
REPRESENTANTS
COMCOM.**

- de désigner les élus communautaires suivants pour siéger au comité de suivi et au comité d'élaboration des menus mis en place dans le cadre de la convention de coopération conclue avec l'EHPAD François Grèze de Lapalisse :

- Delphine THÉVENOUX
- Jean-Marc BRUNIAU

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
La Présidente,
S. CHERVIN,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 13 AVR. 2026
Publié le : 13 AVR. 2026
Accusé Réception de la télétransmission
le :

La Présidente,
S. CHERVIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

